



Deduction loyer sur la caution

Par **FranZois**, le **26/12/2013** à **11:48**

Bonjour, nous avons quitté un appartement que nous avons loué 2 ans.

Lors de la remise des clés l'état des lieux ne mentionné rien d'anormal, jusque là tout va bien.

Nous avons reçu aujourd'hui notre caution par chèque (2 mois plus tard) sur laquelle a été déduite les derniers jours de bail, c'est à dire d'après eux du 1er au 10 soit 196€, or notre loyer est payé du 5 au 5 de chaque mois.

Ne doivent-ils pas déduire plutôt du 5 au 10 ? cela représente quand même pour nous une somme d'environ 100€, c'est certainement rien pour eux mais c'est relativement conséquent pour nous.

Merci d'avance pour votre aide

Par **Lag0**, le **26/12/2013** à **16:16**

Bonjour,

Êtes-vous sûr que le loyer était payé pour des mois du 5 au 5 ? C'est prévu au bail ?

Ne payez-vous pas plutôt le loyer le 5 du mois suivant, mais pour le mois civil précédent (donc du 1er à la fin du mois) ?

Car le premier cas est très rare alors que le second est très courant.